

Message

2. Budgets de l'exercice 2022 des Institutions bourgeoises

- Message - Tableaux récapitulatifs

Frais généraux administratifs (CHF)

Nos comptes	Désignation	Budget 2022
1600.900	Traitements	CHF 892'700.00
1600.910	Charges sociales	CHF 168'404.00
1600.911	Int. caisse pension 2014-2051	CHF 40'900.00
1600.912	Amort. caisse pension 2014-2051	CHF 16'500.00
1600.913	Caisse de pension - mesures	CHF -
1600.914	Rente Pont AVS	CHF -
1600.915	Jetons de présence	CHF 7'000.00
1600.916	Honoraires divers	CHF 47'770.00
1600.920	Déplacements	CHF 10'500.00
1600.930	Assurances	CHF 18'100.00
1600.940	Matériel et Imprimés	CHF 20'000.00
1600.941	Machines et Mobilier	CHF 33'000.00
1600.942	Informatique	CHF 95'000.00
1600.953	Amortissements	CHF 4'305.00
1600.990	Frais de banque	CHF -
1600.998	Dépenses diverses	CHF 43'965.00
Total		CHF 1'398'144.00
	Frais généraux Moosbrugger - participation	CHF -1'000.00
Total		CHF 1'397'144.00
	Arrondi à répartir	CHF 1'397'100.00

Budget 2021	Comptes 2020
CHF 779'000.00	CHF 771'421.64
CHF 121'800.00	CHF 132'595.99
CHF 37'830.00	CHF 39'468.09
CHF 14'360.00	CHF 14'155.32
CHF -	CHF 232'058.80
CHF -	CHF 8'377.10
CHF 7'000.00	CHF 6'120.00
CHF 38'860.00	CHF 23'696.35
CHF 8'000.00	CHF 6'732.58
CHF 16'850.00	CHF 13'651.96
CHF 20'000.00	CHF 15'585.75
CHF 41'390.00	CHF 1'654.55
CHF 78'700.00	CHF 88'526.70
CHF -	CHF -
CHF -	CHF -0.08
CHF 34'370.00	CHF 35'876.88
CHF 1'198'160.00	CHF 1'389'921.63
CHF -1'000.00	CHF -1'000.00
CHF 1'197'160.00	CHF 1'388'921.63
CHF 1'198'000.00	

Répartition

Nos comptes	Fondation	% dès 2021	Budget 2022	% jusqu'en 2020	Budget 2021	Comptes 2020
900.282	HOPITAL	30%	CHF 419'130.00	30%	CHF 359'400.00	CHF 416'676.49
900.282	FONDS PIES	8%	CHF 111'768.00	5%	CHF 59'900.00	CHF 69'446.08
900.282	REGIE	47%	CHF 656'637.00	60%	CHF 599'000.00	CHF 833'352.98
900.282	ORPHELINAT	15%	CHF 209'565.00	5%	CHF 179'700.00	CHF 69'446.08
TOTAL			CHF 1'397'100.00		CHF 1'198'000.00	CHF 1'388'921.63

Forêts à répartir - Charges (CHF)

	BUDGET 2022	BUDGET 2021	Comptes 2020
Salaires	CHF 464'734.00	CHF 435'370.00	CHF 461'262.50
Charges sociales	CHF 125'190.00	CHF 105'050.00	CHF 118'538.50
Intérêts Caisse pension 2014-2051	CHF 23'800.00	CHF 27'900.00	CHF 27'279.16
Amortissements Caisse pension 2014-2051	CHF 9'600.00	CHF 10'590.00	CHF 9'783.73
Caisse pension : mesures	CHF -	CHF -	CHF 162'196.75
Formation professionnelle	CHF 5'850.00	CHF 4'350.00	CHF 4'310.00
Déplacements	CHF 1'500.00	CHF 2'000.00	CHF 1'601.30
Prestations de tiers	CHF 152'000.00	CHF 83'000.00	CHF 125'131.47
Prestations de tiers - Bois centrale	CHF 21'000.00	CHF 25'200.00	CHF 11'525.05
Prestations de tiers - Elaboration du plan de gestion 2020-2034	CHF -	CHF 35'000.00	CHF -
Prestations tiers : BATPOL	CHF -	CHF -	CHF 70'070.95
Travaux activités sociales	CHF -	CHF -	CHF -
Dons et subventions	CHF 19'000.00	CHF 10'200.00	CHF 13'164.75
Assurances	CHF 300.00	CHF 300.00	CHF 292.85
Impôts	CHF 2'030.00	CHF 2'030.00	CHF 2'087.50
Matériel	CHF 18'950.00	CHF 30'900.00	CHF 19'075.95
Matériel de sécurité	CHF 2'600.00	CHF -	CHF -
Programme informatique	CHF -	CHF -	CHF -
Plantation	CHF 5'125.00	CHF -	CHF -
Carburants - Huile	CHF 34'000.00	CHF 34'000.00	CHF 25'689.19
Entretien chemins	CHF 27'000.00	CHF 29'000.00	CHF 2'763.55
Véhicules - Roulottes	CHF 3'500.00	CHF 12'000.00	CHF 25'810.80
HSM	CHF 15'000.00	CHF -	CHF -
Entretien machines	CHF 6'900.00	CHF 6'730.00	CHF 12'655.45
Cabanes - Dépôts	CHF -	CHF -	CHF 194.50
Amortissements	CHF 48'511.50	CHF 67'680.00	CHF 52'810.00
Escomptes	CHF 7'000.00	CHF 7'000.00	CHF 8'234.47
Fonds du bois	CHF 750.00	CHF 1'500.00	CHF 1'035.00
Dépenses diverses	CHF 32'251.50	CHF 24'100.00	CHF 35'971.78
La Corbaz - Honoraires	CHF 64.00	CHF -	CHF -
La Corbaz - Assurances	CHF 800.00	CHF -	CHF -
La Corbaz - Réparations	CHF 1'500.00	CHF -	CHF -
La Corbaz - Fds rénov. Attribution	CHF 1'940.00	CHF -	CHF -
La Corbaz - Dépenses diverses	CHF 4'329.00	CHF -	CHF -
Total des charges	CHF 1'035'225.00	CHF 953'900.00	CHF 1'191'485.20

Forêts à répartir - Revenus (CHF)

	BUDGET 2022	BUDGET 2021	Comptes 2020
Ventes de bois	CHF 365'000.00	CHF 371'000.00	CHF 321'359.00
Vente bois de chauffe à Bonnesfontaines	CHF 73'500.00	CHF 88'200.00	CHF 64'583.35
Vente de bois BATPOL	CHF -	CHF -	CHF 95'063.15
Produits subsides - indemnités	CHF 180'850.00	CHF 219'810.00	CHF 200'972.60
Produits sinistres	CHF -	CHF -	CHF 1'265.30
Travaux pour tiers	CHF 79'000.00	CHF 101'000.00	CHF 110'027.58
Recettes diverses	CHF 4'000.00	CHF -	CHF 555.40
Total des revenus	CHF 702'350.00	CHF 780'010.00	CHF 793'826.38

<i>Différences</i>	<i>CHF -332'875.00</i>	<i>CHF -173'890.00</i>	<i>CHF -397'658.82</i>
--------------------	------------------------	------------------------	------------------------

Forêts - Charges et revenus non répartis (CHF)

	BUDGET 2022	BUDGET 2021	Comptes 2020
Charges			
Assurances	CHF 230.00	CHF 1'920.00	CHF 186.95
Impôts	CHF 510.00	CHF 510.00	CHF 691.85
Dépenses diverses	CHF -	CHF -	CHF 4'649.30
Total des revenus	CHF 740.00	CHF 2'430.00	CHF 5'528.10

	BUDGET 2022	BUDGET 2021	Comptes 2020
Revenus			
Loyers - Fermages	CHF 10'455.00	CHF 10'520.00	CHF 10'529.65
Subsides	CHF 1'160.00	CHF 1'160.00	CHF 1'162.00
Recettes diverses	CHF 40.00	CHF 40.00	CHF 40.00
Total des revenus	CHF 11'655.00	CHF 11'720.00	CHF 11'731.65

Tableaux et statistiques

Résultats par Institution (CHF)

a) Comparaison budget 2022, 2021 et comptes 2020

FONDATION	Budget 2022 (CHF)	Budget 2021 (CHF)	Comptes 2020 (CHF)
Hôpital des Bourgeois			
Charges	3'021'284.33	3'041'105.00	3'595'416.34
Revenus	2'724'109.23	2'859'355.00	3'158'241.23
<i>Résultat</i>	P -297'175.10	P -181'750.00	P -437'175.11
Fonds Pies			
Charges	182'012.30	149'570.00	257'656.00
Revenus	174'491.25	173'890.00	303'402.53
<i>Résultat</i>	P -7'521.05	B 24'320.00	B 45'746.53
Régie des Copropriétés			
Charges	1'313'732.35	1'352'160.00	1'498'953.74
Revenus	1'331'652.60	1'197'440.00	1'384'086.98
<i>Résultat</i>	B 17'920.25	P -154'720.00	P -114'866.76
Orphelinat bourgeoisial			
Charges	1'251'915.70	801'590.00	648'064.98
Revenus	1'282'135.95	1'227'300.00	957'435.67
<i>Résultat</i>	B 30'220.25	B 425'710.00	B 309'370.69
TOTAL GENERAL			
Charges	5'768'944.68	5'344'425.00	6'000'091.06
Revenus	5'512'389.03	5'457'985.00	5'803'166.41
<i>Résultat</i>	P -256'555.65	B 113'560.00	P -196'924.65

FONDATION	Budget 2022 (CHF)	Budget 2021 (CHF)	Comptes 2020 (CHF)
Caisse des Scholarques			
Charges	22'460.00	22'460.00	112'743.00
Revenus	22'700.00	22'700.00	111'773.51
<i>Résultat</i>	B 240.00	B 240.00	P -969.49
C.-J. Moosbrugger			
Charges	29'500.00	24'200.00	103'066.73
Revenus	29'700.00	24'500.00	98'452.41
<i>Résultat</i>	B 200.00	B 300.00	P -4'614.32

TOTAL GENERAL			
Charges	5'820'904.68	5'391'085.00	6'215'900.79
Revenus	5'564'789.03	5'505'185.00	6'013'392.33
<i>Résultat</i>	P -256'115.65	B 114'100.00	P -202'508.46

B = Bénéfice

P = Perte

Tableaux et statistiques

Résultats par institution (CHF)

b) Comparaison budget/comptes entre les excédents des charges ou recettes pour les années 2014-2022

Années	Fondation de l'Hôpital		Fonds Pies		Régie des Copropriétés		Fondation de l'Orphelinat	
	Budget (CHF)	Comptes (CHF)	Budget (CHF)	Comptes (CHF)	Budget (CHF)	Comptes (CHF)	Budget (CHF)	Comptes (CHF)
2014	-384'310.00	-202'102.14	39'990.00	51'354.25	-5'060.00	8'917.82	377'400.00	27'944.19
2015	-335'025.00	-191'942.26	38'390.00	48'791.25	-273'460.00	-384'147.77	315'130.00	55'385.07
2016	-369'740.00	-250'839.57	-9'690.00	4'070.80	-153'550.00	-82'813.45	317'610.00	307'249.20
2017	-360'260.00	-211'331.77	330.00	24'308.55	-244'720.00	-238'141.33	242'780.00	315'146.28
2018	-340'520.00	-332'053.71	31'510.00	9'861.30	-203'930.00	-151'983.88	260'780.00	180'126.14
2019	-305'260.00	-209'921.12	38'300.00	61'415.05	-170'540.00	-179'091.61	322'440.00	346'031.31
2020	-573'590.00	-437'175.11	28'860.00	45'746.53	-301'030.00	-114'866.76	263'620.00	309'370.69
2021	-181'750.00		24'320.00		-154'720.00		425'710.00	
2022	-297'175.10		-7'521.05		17'920.25		30'220.25	

Années	Caisse des Scholarques		Fondation C.-J. Moosbrugger	
	Budget (CHF)	Comptes (CHF)	Budget (CHF)	Comptes (CHF)
2014	50.00	24.30	50.00	974.29
2015	4'500.00	38'690.00	11'300.00	-9'503.42
2016	1'050.00	700.10	1'000.00	2'756.34
2017	100.00	581.25	750.00	766.01
2018	0.00	-520.00	0.00	-25'355.56
2019	200.00	949.30	200.00	1'264.45
2020	120.00	-969.49	300.00	-4'614.32
2021	240.00		300.00	
2022	240.00		200.00	

Années	Total général des Fondations Hôpital+Fonds Pies+Régie+Orphelinat		Total général Toutes institutions confondues	
	Budget (CHF)	Comptes (CHF)	Budget (CHF)	Comptes (CHF)
2014	28'020.00	-113'885.88	28'120.00	-112'887.29
2015	-254'965.00	-471'913.71	-239'165.00	-442'727.13
2016	-215'370.00	-22'333.02	-213'320.00	-18'876.58
2017	-361'870.00	-110'018.27	-361'020.00	-108'671.01
2018	-252'160.00	-294'050.15	-252'160.00	-319'925.71
2019	-115'060.00	18'433.63	-114'660.00	20'647.38
2020	-582'140.00	-196'924.65	-581'720.00	-202'508.46
2021	113'560.00		114'100.00	
2022	-256'555.65		-256'115.65	

Récapitulation générale toutes institutions confondues (CHF)

(Hôpital des Bourgeois, Fonds Pies, Régie des Copropriétés, Orphelinat bourgeoisial)

	CHARGES	REVENUS	Différences
FORETS A REPARTIR	1'035'225.00	702'350.00	-332'875.00
FORETS diverses recettes et dépenses non réparties (primes ECAB, loyers divers, CIM)	740.00	11'655.00	10'915.00
DOMAINES	109'691.00	377'357.00	267'666.00
MONTAGNES EXPLOITATION FORESTIERE	1'827.00	650.00	-1'177.00
MONTAGNES	83'814.95	139'607.00	55'792.05
TERRAINS	7'700.00	400'764.50	393'064.50
TERRAINS - Réduction loyer Fondation du logement	0.00	0.00	0.00
ESSERTS	3'012.00	0.00	-3'012.00
VIN	810'807.05	770'620.00	-40'187.05
BATIMENTS LOCATIFS	2'090'977.13	3'009'059.53	918'082.40
BOURGUILLON	44'440.55	56'400.00	11'959.45
DIVERS			
Frais généraux administratifs	1'397'100.00		-1'397'100.00
Jetons de présence	0.00		0.00
Dépenses diverses	1'200.00		-1'200.00
Produits titres		806.00	806.00
TOTAUX 1 <i>sans charges et produits particuliers amort. sur bâtiments supprimés en 2007</i>	5'586'534.68	5'469'269.03	-117'265.65

	CHARGES	REVENUS	Différences
Charges et revenus divers :			
Pertes sur débiteurs	500.00		-500.00
Restauration d'objets d'art	7'500.00		-7'500.00
Intérêts prêt		6'720.00	6'720.00
Recettes 850ème		0.00	0.00
Produits extraordinaires		36'400.00	36'400.00
TOTAUX 2	8'000.00	43'120.00	35'120.00

	CHARGES	REVENUS	Différences
Dons, subventions et autres			
Rentiers passifs	7'310.00		-7'310.00
Participation aux frais d'exploitation des Bains de la Motta SA	0.00		0.00
Soutien à l'animation des résidents de la Résidence bourgeoisiale	5'000.00		-5'000.00
Sœurs hospitalières de Ste-Marthe	2'100.00		-2'100.00
Archives de la Ville	50'000.00		-50'000.00
Subside à la Fondation St-Louis (Aigle Noir)	50'000.00		-50'000.00
Dons et subventions	20'000.00		-20'000.00
Subvention à la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse	40'000.00		-40'000.00
TOTAUX 3	174'410.00		-174'410.00

TOTAUX 1 + 2 + 3	5'768'944.68	5'512'389.03	-256'555.65
Différence		256'555.65	
TOTAUX EGAUX	5'768'944.68	5'768'944.68	

Récapitulatifs par nature (CHF)

DOMAINES

		BUDGET 2022		BUDGET 2021		COMPTES 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Fondation de l'Hôpital des Bourgeois							
110	Schmitten	13'265.00	72'500.00	14'070.00	72'040.00	16'100.76	72'488.95
Fondation des Fonds Pies							
120	Friesenheit	7'745.00	56'666.00	14'640.00	56'660.00	2'945.25	56'666.00
121	Menziswil	9'320.00	53'400.00	12'270.00	53'400.00	8'740.70	58'478.05
Régie des Copropriétés bourgeoises							
130	Bertigny	23'715.00	46'370.00	16'610.00	46'370.00	8'969.44	49'866.30
132	Les Rittes	2'015.00	12'964.00	7'340.00	12'960.00	360.30	12'964.00
133	Windig	12'835.00	16'398.00	3'370.00	16'320.00	1'280.01	16'323.00
134	Les Muèses	9'705.00	62'340.00	14'990.00	62'340.00	8'233.30	62'581.40
135	Guintzet	10'680.00	21'012.00	9'800.00	21'010.00	490.85	21'012.00
Fondation de l'Orphelinat bourgeois							
140	Villars/Joncs	20'411.00	35'707.00	6'490.00	35'800.00	32'278.63	35'717.30
Totaux		109'691.00	377'357.00	99'580.00	376'900.00	79'399.24	386'097.00
<i>Différence</i>		<i>267'666.00</i>		<i>277'320.00</i>		<i>306'697.76</i>	
Totaux égaux		377'357.00	377'357.00	376'900.00	376'900.00	386'097.00	386'097.00

MONTAGNES EXPLOITATION FORESTIERE

		BUDGET 2022		BUDGET 2021		COMPTES 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Fondation de l'Hôpital des Bourgeois							
		100.00	0.00	19'100.00	25'750.00	1'987.50	0.00
Fondation de l'Orphelinat bourgeois							
		1'727.00	650.00	26'530.00	32'900.00	1'728.00	3'379.75
Totaux		1'827.00	650.00	45'630.00	58'650.00	3'715.50	3'379.75
<i>Différence</i>		<i>1'177.00</i>		<i>13'020.00</i>		<i>335.75</i>	
Totaux égaux		1'827.00	1'827.00	58'650.00	58'650.00	3'715.50	3'715.50

MONTAGNES

		BUDGET 2022		BUDGET 2021		COMPTES 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Fondation de l'Hôpital des Bourgeois							
211	Chnewis	13'811.95	19'961.00	20'880.00	29'960.00	13'692.15	18'373.80
212	Gantrisch	22'013.00	47'924.00	30'350.00	47'700.00	17'524.84	61'704.00
213	Spitalvorsatz	6'228.00	38'210.00	10'080.00	37'860.00	5'415.85	38'210.00
214	Grossrieder-Kneuwiss	9'819.00	5'725.00	7'750.00	5'720.00	2'371.95	5'725.00
Fondation de l'Orphelinat bourgeois							
241	Lägerli	27'046.00	14'531.00	14'470.00	14'530.00	24'077.65	12'534.00
242	Bourlaya	4'897.00	13'256.00	6'820.00	13'250.00	2'622.70	13'256.00
Totaux		83'814.95	139'607.00	90'350.00	149'020.00	65'705.14	149'802.80
<i>Différence</i>		<i>55'792.05</i>		<i>58'670.00</i>		<i>84'097.66</i>	
Totaux égaux		139'607.00	139'607.00	149'020.00	149'020.00	149'802.80	149'802.80

TERRAINS

	BUDGET 2022		BUDGET 2021		COMPTES 2020	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Hôpital des Bourgeois	0.00	97'117.00	0.00	97'200.00	0.00	28'262.85
Fonds Pies	0.00	2'166.00	0.00	2'160.00	0.00	2'166.00
Régie des Copropriétés	7'700.00	300'888.50	7'900.00	324'720.00	8'959.15	325'082.40
Orphelinat bourgeois	0.00	593.00	0.00	590.00	0.00	593.00
Totaux	7'700.00	400'764.50	7'900.00	424'670.00	8'959.15	356'104.25
<i>Différence</i>	<i>393'064.50</i>		<i>416'770.00</i>		<i>347'145.10</i>	
Totaux égaux	400'764.50	400'764.50	424'670.00	424'670.00	356'104.25	356'104.25

TERRAINS - Réduction

		BUDGET 2022		BUDGET 2021		COMPTES 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
loyer Fondation logement							
Hôpital des Bourgeois			0.00		-13'180.00		0.00
Régie des Copropriétés			0.00		-86'730.00		0.00
Totaux	0.00	0.00	0.00	-99'910.00	0.00	0.00	
<i>Différence</i>	<i>0.00</i>			<i>-99'910.00</i>		<i>0.00</i>	
Totaux égaux	0.00	0.00	-99'910.00	-99'910.00	0.00	0.00	

BATIMENTS LOCATIFS

		BUDGET 2022		BUDGET 2021		COMPTES 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Fondation de l'Hôpital des Bourgeois							
711	Rieux	35'088.00	87'216.00	37'035.00	87'310.00	136'299.21	191'827.15
712	Béranges	55'312.60	128'550.00	56'380.00	110'350.00	50'242.32	110'831.05
714	La Corbaz	0.00	0.00	15'890.00	0.00	8'165.20	0.00
717	Samaritaine 38	22'535.00	68'850.00	27'680.00	68'650.00	17'793.22	69'226.50
718	Les Bonnesfontaines Résidence bourg.	804'293.53	804'228.53	798'790.00	791'100.00	849'552.95	799'414.12
Régie des Copropriétés bourgeoises							
736	Pont-Muré 14	25'901.00	78'620.00	23'650.00	77'160.00	22'162.55	80'412.95
737	Rue des Alpes (8-14)	194'035.00	356'335.00	272'030.00	345'400.00	277'687.18	401'227.77
738	Samaritaine 9	40'295.00	118'500.00	45'660.00	118'500.00	40'274.59	111'729.20
739	Pont-Muré 16-18	56'495.00	193'620.00	77'730.00	193'620.00	52'334.74	173'930.00
740	Planche-Supérieure 22	65'073.00	65'520.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Orphelinat bourgeois							
735	Bonnesfontaines 28	416'100.00	367'440.00	28'000.00	0.00	1'195.90	0.00
747	Canisius 13	3'119.00	31'020.00	6'780.00	31'020.00	2'912.80	31'020.00
748	Bonnesf. 26-38	372'730.00	709'160.00	347'500.00	977'630.00	292'996.82	727'484.95
Totaux	2'090'977.13	3'009'059.53	1'737'125.00	2'800'740.00	1'751'617.48	2'697'103.69	
<i>Différence</i>	<i>918'082.40</i>		<i>1'063'615.00</i>		<i>945'486.21</i>		
Totaux égaux	3'009'059.53	3'009'059.53	2'800'740.00	2'800'740.00	2'697'103.69	2'697'103.69	

Les Bonnesfontaines, Résidence bourgeoisiale

Résultat et commentaire général (CHF)

1. Budget d'exploitation

Positions budgétaires	Budget 2022	Budget 2021	Ecart 22-21	Comptes 2019
Total des produits	10 619 942,05	10 482 093,40	137 848,65	10 718 472,48
Charges extraord.				-26 721,10
Total des charges	10 658 942,05	10 588 993,40	69 948,65	10 711 113,48
Résultat	-39 000,00	-106 900,00	67 900,00	-19 362,10

1.1 Commentaires généraux

L'élaboration du budget 2022 est particulièrement délicate. Ni l'année 2020 qui a été perturbée par le coronavirus, ni celle de 2021, en cours, ne sont des bases de référence solides. De plus, quelques changements viennent influencer les données budgétaires :

- a. Le matériel de soins LIMA sera facturé individuellement aux résident-e-s en application de nouvelles dispositions fédérales. Une organisation est en cours pour passer du forfait pris en charge par le Canton à la facturation individuelle aux assurances. Ce changement constitue une perte pour Les Bonnesfontaines qui ne pourront plus alimenter leur provision pour achat de matériel de soins. Pour ce qui est du matériel non LIMA, il sera pris en charge par le SPS à raison de CHF 0.70 par résident (en attente de confirmation), allégeant d'autant ce poste budgétaire. Quant à la pandémie, elle n'est pas encore éradiquée. Comment évoluera l'année 2022 ? Afin d'éviter de se faire surprendre, un montant net de quelque CHF 25'000.00 est prévu pour du matériel de protection et d'hygiène.

- b. Les recettes de cafétéria sont difficiles à estimer tant la fréquentation est en dents de scie. Le budget prévoit une reprise par rapport aux résultats 2020 (+ CHF 22'504.40) pour s'établir à CHF 140'000.00 alors que le budget 2021 de CHF 150'000.00 ne sera pas atteint. Les repas vendus au personnel (env. CHF 24'000.00) qui se trouvaient sous cette rubrique sont désormais inscrits au compte 6830-6832 Ventes cuisine/Fara/AES/crèche.
- c. Les Ventes cuisine/Fara/AES/crèche augmentent de CHF 62'000.00. Ces ventes intègrent non seulement les repas du personnel, mais aussi une augmentation importante des recettes de repas servis à la Fara et portés à la Crèche. L'annonce de la perte des recettes des ventes de repas aux Accueils extrascolaires du Jura et du Bourg dès août 2022, engendrant une diminution de recettes de l'ordre de CHF 79.000.00, a déjà été intégrée dans le budget 2021 et ne constitue pas une nouvelle perte au budget 2022.

D'autres commentaires sont faits ci-dessous.

1.2 Commentaires particuliers

Au final, le budget 2022 dégage un déficit de CHF 39'000.00 en diminution de CHF 67'900.00 par rapport au budget 2021. Les charges s'élevant elles à CHF 10'658'942.50.

Soumises aux règles du Service de prévoyance sociale, les Charges SPS du personnel soignant et d'accompagnement s'équilibrent avec les Produits SPS et n'ont donc pas d'incidence sur le résultat final. La dotation en personnel doit toutefois être strictement respectée.

1.2.1 Charges de salaires d'exploitation

Le Total des Charges de salaires d'exploitation s'établit à CHF 2'420'300.00 (+ 0.2%) alors que les salaires subissent une indexation estimée à 0.4 %. Ces charges restent contenues malgré les augmentations à intégrer, soit un pont AVS pour une préretraite, des primes de fidélité plus élevées qu'à l'accoutumée. Les charges du service administratif restent inférieures aux années passées.

1.2.2 Frais généraux

Le Total des frais généraux diminue de CHF 78'568.75 (y compris diminution des amortissements CODEMS et du matériel LIMA) pour se porter à CHF 1'490'874.50. Trois points sont relevés ici :

- Les charges d'Alimentation et boissons se montent à CHF 515'000 et tiennent compte des améliorations des Ventes cuisine/Fara/AES/Crèche.
- Le total Eau et énergie augmente de CHF 21'600 principalement en raison de l'augmentation des coûts du chauffage.
- Le compte Entretien et réparation immeuble reste contenu par rapport au budget 2021 mais il se stabilise à un niveau élevé. Il y a lieu de noter les augmentations régulières de ces charges. Se situant à CHF 15'744.00 en 2013 et à CHF 14'351.00 en 2014, ces charges d'immeuble se montent aujourd'hui à CHF 49'000.00 soit plus de 300%, en raison du vieillissement de l'infrastructure reconstruite en 2011. Il est à noter que les travaux, tels que la peinture des locaux ou la rénovation des parquets ne sont pas pris en compte par la CODEMS.

1.2.3 Recettes de Taxes d'hébergement (cpte 61)

Les Taxes d'hébergement se montent à CHF 105.00 par jour et par résident (depuis 2019) pour atteindre CHF 3'294'000.000, soit plus CHF 10'000.00 par rapport au budget 2021. La demande d'hébergement reste élevée malgré les événements de 2020 et le fléchissement des inscriptions en EMS dans le Canton de Fribourg.

xxx

2. Budgets de l'exercice 2022 des Institutions bourgeoises

2.2 Investissements et message

INVESTISSEMENTS - TABLEAU RECAPITULATIF DETAILLE

FONDATION	SECTEUR ET DESIGNATION	DETAILS (CHF)	TOTAL (CHF)	TOTAL ARRONDI (CHF)
Hôpital des Bourgeois	<u>Forêts</u> <i>Centre forestier de La Corbaz</i> - Acquisition d'un container à mazout - Acquisition d'une scie mobile	20'000.00	48'100.00	
		28'100.00		
	<u>Montagnes</u> <i>MZG - Muscherental</i> - Assainissement de l'approvisionnement en eau		70'000.00	118'100.00
Les Bonnesfontaines, Résidence bourgeoise	<u>Bâtiment et activiés</u> - Travaux de réfection de peinture des locaux communs (non pris en charge) - Rideaux de décoration (non pris en charge) - Remplacement du piano de cuisine (non pris en charge) - Mise en duplex de deux ascenseurs et déco (non pris en charge) - Terminaux	33'000.00	161'600.00	161'600.00
		73'000.00		
		42'000.00		
		5'600.00		
		8'000.00		
Régie des Copropriétés	<u>Expertise énergétique - parc de bâtiments</u> - Crédit-cadre d'étude en vue de la rénovation et l'assainissement du parc immobilier			150'000.00
Orphelinat bourgeoisial	<u>Route des Bonnesfontaines 26 à 38</u> - Crédit-cadre d'étude pour la requalification et le développement du site des Bonnesfontaines			21'000.00
TOTAL DES INVESTISSEMENTS				450'700.00

FONDATION DE L'HOPITAL DES BOURGEOIS

FORETS

Centre forestier de La Corbaz

- Acquisition d'un container à mazout

Montant total arrondi de l'investissement : CHF 20'000.00 TTC

xxx

1. Préambule – Situation actuelle



Dépôt de Cudré

La situation actuelle est la suivante : la Bourgeoisie de la Ville de Fribourg possède le dépôt à mazout et benzine de Cudré situé à 1.5 km du Centre forestier de La Corbaz, dépôt qui n'est pas pourvu de l'électricité ainsi que d'une bonne ventilation.

Pour remplir le réservoir du tracteur HSM, les collaborateurs de l'exploitation forestière doivent brancher la pompe de la citerne à une voiture ou pomper à la main.

Dans ce dépôt, on trouve notamment du carburant type Aspen et de l'huile à tronçonneuse ainsi qu'une citerne de 2'000 litres de carburant Diesel pour le tracteur HSM.



Dépôt de La Corbaz

Pour ne pas manquer d'essence en général et de produits phytosanitaires, le dépôt est équipé d'une étagère à combustible. Selon les normes actuelles, celle-ci n'est pas située au bon endroit. En effet, les véhicules doivent être garés de manière trop proche de ladite étagère et un compresseur est situé juste en-dessus. Idéalement, elle devrait être placée dans un dépôt à mazout adéquat.



Essence pour véhicule

Pour faire le plein d'essence des véhicules, les collaborateurs doivent se déplacer au Service du Feu de la Ville de Fribourg dont les locaux se trouvent dans le quartier de Torry à Fribourg, soit à une distance de 6.5 km du Centre forestier. D'autre part, les forêts, propriétés de la Bourgeoisie, ne se situent pas du tout dans ce secteur. Donc, afin de toujours avoir de l'essence dans les véhicules, les collaborateurs doivent effectuer un crochet par le site de Torry.

2. Investissement et choix

Après réflexion et analyse des différents concepts, la Bourgeoisie a opté pour un investissement d'un container de marque SAFE Tank Conducta. L'entreprise qui le fournit propose des containers prêts à l'utilisation pour les dépôts à mazout.

Le but de cet investissement est de regrouper tous les différents stocks d'essence ou de produits phytosanitaires au dépôt principal, soit au Centre forestier de la Corbaz.

Ce container permettra d'être conforme aux normes actuelles, avec l'installation de la lumière et de l'électricité. Les collaborateurs de l'équipe forestière pourront également faire le plein de l'ensemble des véhicules (véhicules légers et tracteur HSM) ce, à tout moment, sans être obligés de faire un décrochement par la Ville. Cela signifie également un gain de temps non négligeable et une optimisation du travail. Bien évidemment, selon les lieux de chantier et si les collaborateurs sont amenés à passer par le quartier de Torry, ils effectueront le plein d'essence au Service du Feu de la Ville. Cela découle d'une bonne organisation naturelle du travail à accomplir.

Le container retenu est le ST 3000, sans isolation.

Doté d'une capacité de volume de rétention de 3'090 litres, le but est d'y entreposer le récipient de 2'000 litres ainsi que les autres carburants.



3. Devis

L'offre reçue par mail le 21 mai 2021 a été élaborée à la valeur du prix du jour (offre détaillée en annexe) :

Montage	CHF	1'500.00
Transport	CHF	1'200.00
Container ST 3000	CHF	14'000.00
Divers et imprévus	CHF	1'670.00
Total hors TVA	CHF	18'370.00
TVA 7.7%	CHF	1'414.50
TOTAL TTC	CHF	19'784.50
Arrondi	CHF	20'000.00

Le container sera déposé entre la roulotte et la place de lavage.



Lagertechnik für umweltgefährdende Medien

ST 3000, ~19 m² für wassergefährdende / nicht brennbare / brennbare Medien

SAFE Tank ST 3000	WEK 1-3	passive Lagerung	aktive Lagerung
geeignet für Medien			
Abmessungen außen / innen	3.050 / 2.920	3.050 / 2.920	3.350 / 2.920
Breite (mm)	6.520 / 6.350	6.520 / 6.350	6.520 / 6.350
Tiefe (mm)	2.300 / 2.000	2.300 / 2.000	2.300 / 2.000
Höhe (mm)	2.130	2.130	2.160
Leergewicht (kg)	3 x 1.030	3 x 1.030	3 x 1.030
Auffangvolumen (l)	1.000	1.000	1.000
Gitterrost belastbar bis (kg/m ²)	1.000	1.000	1.000
mit Flügeltür 1.300 x 1.890 mm¹⁾	31984	21944	11944
verzinkt, zerlegt			

ST 3000
mit Doppelflügeltür 1.800 mm



Optionale Auffahrrampe mit Abtropfblech auf dem Gitterrost im Eingangsbereich

Die Türen können mit dem serienmäßigen Profizylinder-Schloss sicher verschlossen werden.



Elektroinstallationspaket A für alle WSK-Klassen
Wandlampe innen, Ein-/Auswähler, SCHUKO®-Steckdose und Sicherungskasten mit FI- und LS-Schalter. Alle Komponenten in spritzwassergeschützter Ausführung IP 44, Anschluss für Potenziabgleich. Aufputzinstallation, anschlussfertig montiert.

Elektroinstallationspaket A für passive Lagerung
Explosiongeschützte Wandlampe innen, explosiongeschützter Ein-/Auswähler innen, Anschluss für Potenziabgleich. Aufputzinstallation, anschlussfertig im Innenbereich montiert. FI-Schalter baureihe erforderlich.

Elektroinstallationspaket A für aktive Lagerung
Explosiongeschützte Wandlampe innen, Ein-/Auswähler, SCHUKO®-Steckdose und Sicherungskasten mit FI- und LS-Schalter außen. Anschluss für Potenziabgleich. Aufputzinstallation, anschlussfertig montiert. Alle Außenkomponenten IP 44 mit zusätzlichem Regenabweiser.

Elektroinstallationspaket B für alle WSK-Klassen
Aufputzinstallation mit Kabelkanal. Aufputz-Keimstrahl anschlussfertig installiert mit FI- und LS-Schalter, 1 Ein-/Auswähler, 1 SCHUKO®-Steckdose, 3 Langfeld-Wannenleuchten 50 W. Elektrische Steckverbindung zwischen den Modulen, Anschluss für Potenziabgleich. Alle Komponenten in spritzwassergeschützter Ausführung IP 44.

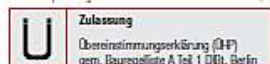
Elektroinstallationspaket B für aktive Lagerung
3 explosiongeschützte Langfeldleuchten (50 W) innen, Ein-/Auswähler, SCHUKO®-Steckdose und Sicherungskasten mit FI- und LS-Schalter außen. Anschluss für Potenziabgleich. Elektrische Steckverbindung zwischen den Modulen, Aufputzinstallation, anschlussfertig montiert. Alle Außenkomponenten in spritzwassergeschützter Ausführung IP 44 mit zusätzlichem Regenabweiser.

¹⁾ Bitte Türposition gem. Skizze Seite 59 angeben, bei fehlender Angabe Tür in der 3. m-Seite

²⁾ Außenwandlackierung in RAL 1003, 3006, 5010, 6010, 7035 oder 9002. Weitere Farben auf Anfrage.

³⁾ Lieferung von 3 vormontierten Modulen, die am Aufsteller andremontiert werden müssen. Endmontage und Krangstellung durch SÄBU auf Anfrage.

⁴⁾ Standardposition gem. Skizze Seite 59; bei 1 Satz: Position B, bei 2 Satz: Position C und D



Optionale Ausstattung				
	Außenwandlackierung ²⁾ Vormontage ³⁾	1936	1936	1936
	Vormontage verzinkte Ausführung ⁴⁾	1931	1931	1931
	Vliesbeschichtung Dachunterseite	1940	1940	1940
	Lüftungskiemer ⁴⁾	1906	–	1906
	Doppelflügeltür asym. geteilt, 1.800 x 1.890 mm, statt Standardtür ¹⁾ als zusätzliche Tür ¹⁾	1110 1105	1110 1105	1110 1105
	Doppelflügeltür 2.750 x 1.890 mm statt Standardtür ¹⁾ als zusätzliche Tür	1130 1135	1130 1135	1130 1135
	Zusatztür 1.300 x 1.890 mm ¹⁾	1117	1117	1117
	Türanschlag links statt rechts	1106	1106	1106
	Rolllädentür 1.800 mm statt Standardtür ¹⁾	1131	1131	1131
	Diebstahlsicherung aus Formstahl für Standardtür 1.300 mm für Doppelflügeltür 1.800 mm	1120 1121	1120 1121	1120 1121
	Diebschloss für Diebstahlsicherung (2 Stück erforderlich)	5921	5921	5921
	Elektroinstallationspaket A	1160	51988	1988
	Elektroinstallationspaket B	2409	–	41988
	Gasdruckdämpfer als Türöffner für Standardtür	1174	1174	1174
	für Doppelflügeltür	1175	1175	1175

Ausführliche Beschreibung der Ausstattungsmerkmale siehe letzte Seite

82 SAFE Tank

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil bourgeois et le Conseil communal demandent à l'assemblée bourgeoise de les autoriser :

à acquérir ce container à mazout pour le montant arrondi de CHF 20'000.00 TTC

xxx

FONDATION DE L'HOPITAL DES BOURGEOIS

FORETS

Centre forestier de La Corbaz

Acquisition d'une scie mobile

Montant total arrondi de l'investissement : CHF 28'100.00 TTC

xxx

1. Introduction

Tournée vers une politique axée sur le développement durable, la Bourgeoisie de Fribourg gère ses forêts avec des procédés respectueux des sols et de la nature.

Le travail en forêt et la question des coupes sont des sujets d'actualité qui font naître bon nombre de questions et suscitent des réactions bien souvent résultant d'un manque de compréhension des enjeux. Afin de diversifier ses activités et l'utilisation de ses coupes de bois, actuellement majoritairement destinées à des fins de construction ou de chauffage, la Bourgeoisie entend toujours pouvoir couper du bois en hiver. Dans ce contexte, elle souhaite se diversifier et ne travailler pas que la matière brute, mais également façonner un produit prêt à l'emploi. L'énergie grise en résultant serait également moindre.

Diverses entreprises forestières travaillent déjà avec ce système de scie mobile. Bien évidemment, la quantité vendue de bois prêt à l'emploi est bien moins élevée que pour une scierie traditionnelle. Le but n'est pas, dans tous les cas, de concurrencer une scierie traditionnelle, mais de continuer à lui acheter le bois que les collaborateurs de l'exploitation forestière ne pourront pas scier.

Une scie mobile se distingue d'une scie fixe par le fait que, comme son nom l'indique, elle peut être déplacée avec une remorque placée à l'arrière d'une voiture traditionnelle.



(exemple de scie)

2. Domaine d'utilisation

La Bourgeoisie est propriétaire d'un massif forestier important dans les districts de la Sarine et de la Singine ainsi que des domaines viticoles et agricoles.

Domaine viticole

Les collaborateurs de l'équipe forestière ont confectionné un banc en bois pour la terrasse du domaine viticole de Riex.



Canapé lounge au Domaine viticole de Riex

Le bois utilisé n'est pas issu pas exclusivement des forêts de la Bourgeoisie, mais a une provenance locale. En effet, la matière première vient d'une scierie qui s'est occupée de préparer les éléments permettant la confection du banc.

Le but d'une scierie mobile n'est pas de produire des quantités de bois pour la construction de bancs de ce type, mais de démontrer tout ce qu'il serait possible de faire avec une palette élargie de compétences et un savoir-faire au niveau sylvicole.

Comme autre exemple, on peut mentionner le bois fraîchement scié livré pour l'élaboration de terrassements dans les domaines viticoles de la Bourgeoisie à Riex.

Domaines agricoles

La scie mobile aurait également toute son importance pour des rénovations moindres à effectuer dans les fermes, notamment le remplacement de planches pour les fosses à purin, dans les granges, etc. Comme la Bourgeoisie de Fribourg est propriétaire de domaines agricoles de plaine et de montagne qui sont eux-mêmes entourés de forêts, le but serait d'effectuer la coupe de bois directement sur place au moyen de cette scie mobile et remettre le produit fini aux agriculteurs. Cela éviterait ainsi des transports inutiles ou transformations intermédiaires dans des scieries pour de petites quantités.



Table effectuée avec du bois des forêts de la Bourgeoisie, mais la scierie de La Roche s'est occupée de l'élaboration du produit fini.

Accueil en forêt

Comme déjà évoqué en introduction, l'accueil en forêt revêt une grande importance. Les forêts, propriétés de la Bourgeoisie et dites à caractère social, se situent à proximité de la Ville et des grands villages. Des demandes pour qu'elles soient équipées de places de pic-nic, tables, bancs, etc. sont régulières et donc à créer.

Par l'acquisition de cette scie mobile, la Bourgeoisie pourrait, d'une part, ajouter une corde à son arc et, d'autre part, garantir la provenance de la matière première utilisée pour la création de ces places de délasserment (« bois local » issu des forêts, propriétés de la Bourgeoisie).

De plus, pour les nombreux sentiers à réparer et à créer, la scie mobile serait un grand avantage afin d'élaborer des planches avec du bois dit local.



Produit prêt à l'emploi

Les derniers hivers sans gel au sol ont favorisé les ornières au passage des machines forestières. Les différentes coupes de bois doivent être arrêtées pour permettre au sol de ne pas se tasser. Cette situation laisserait du temps pour le sciage du bois par les bûcherons.

La période estivale est synonyme de moments creux dans une entreprise forestière, mais également en cas de mauvais temps. La réaffectation des ressources du personnel forestier à des activités de ce type durant ces périodes serait très intéressante sur le plan de la diversification, de la formation continue du personnel, mais aussi au niveau des recettes en découlant (ou baisse de charges externes en matériel).

Par conséquent, sur la base d'une analyse du fonctionnement du Centre forestier, il en ressort que le sciage de bois prêt à l'emploi, bois qui serait ensuite laissé à sécher durant plusieurs années (séchage à l'air libre = 1cm par année) est judicieux.

Voici un exemple de produit proposé par une entreprise forestière voisine :



Nos traverses neuves sont 100 % naturelles, garanties sans traitement et sans imprégnation aucune.

Elles sont spécialement appréciées pour l'aménagement d'espaces publics, de jardins, de places de jeux, de clôture.

TRAVERSE en chêne

100% qualité + 100% naturel = du 200 %

Prix et conditions 2019

- CHF. 29.- le m' + TVA
- Commande minimale de 4 pcs
- Paiement à 30 jours net
- 1 semaine de délai de livraison
- Livrable à notre dépôt
- Selon l'état du stock

Renseignements:
Corp. forestière du Haut-Lac
Berset Laurent, forestier
Chemin du Stade 13
CH-1784 COURTEPIN
téléphone: 026 684 17 18
mobile: 079 301 38 00
courriel: laurent.berset@cfhl.ch
site : www.cfhl.ch



Bois provenant des forêts de la région



Dimensions

- longueur 3.00 mètres
- largeur 25 centimètres
- épaisseur 15 centimètres

Ce produit est certifié FSC® 100% TÜVDC-FM/COC-300015 et 100% PEFC: DC-FM-000025

Partenariats et collaborations

Le but de l'acquisition de cette scie mobile est également de se différencier quelque peu des autres entreprises forestières et de rentrer dans le marché du bois brut. Des partenariats avec des collectivités, des entreprises ou des privés pourraient ainsi en résulter.

Ville de Fribourg

La collaboration Ville de Fribourg/Bourgeoisie est très étroite et l'exploitation forestière pourrait également imaginer l'élaboration de petits sciages pour les services de la Ville de Fribourg qui en auraient besoin.

L'ensemble des barrières de la Ville ainsi que celles situées dans la Vallée du Gottéron sont généralement en bois. Ces dernières notamment devront être changées ces prochaines années. L'exploitation forestière de la Bourgeoisie pourrait disposer du bois et le scier pour l'élaboration desdites barrières et l'énergie grise serait moindre.

De plus, si la situation de cette année devait se reproduire, notamment les différents éboulements ou glissements de terrain sur le territoire de la Ville, l'exploitation forestière de la Bourgeoisie aurait la possibilité de livrer des traverses et des planches pour les ouvrages de protection à élaborer sur les sites touchés, comme cela sera notamment le cas pour celui de la Route-Neuve (éboulement du talus). La réactivité s'en trouverait renforcée.

Avec une scie mobile disponible à tout moment pour la Ville, les collaborateurs de l'exploitation pourraient également se permettre d'employer du bois moins noble ou même du bois bostryché (qui n'a presque pas de valeur économique) comme traverses et le changer régulièrement afin de favoriser cette variété de bois moins valorisée. La sous-utilisation du bois bostryché pourrait aussi s'en trouver améliorée.

Fondation St-Louis

L'exploitation forestière de la Bourgeoisie pourrait aussi collaborer avec l'atelier de la Fondation St-Louis et mettre à disposition du bois dit local pour leur menuiserie, bois utilisé pour les différents projets dont ils ont la charge.

Entreprises en général

La Bourgeoisie de Fribourg a déjà pris contact avec certaines entreprises locales d'architectes-paysagistes pour leur proposer d'également collaborer sur la mise à disposition de produits de provenance locale. Il y a là une vraie demande. Le but de cette démarche est que de grandes entreprises de paysagistes construisant des places de loisirs, pic-nic, etc. puissent également proposer à leurs clients du bois dit local.

Location

L'exploitation forestière pourrait également louer cette machine, en mettant à disposition l'un de nos employés, pour effectuer des travaux de sciage de bois chez des particuliers tels qu'agriculteurs ou même à d'autres corporations forestières de la région qui, à ce jour et dans la région, n'en possèdent aucune et doivent également faire appel à des tiers.

Comme déjà évoqué, une voiture suffit pour tracter la scie mobile.

3. Devis

Scie mobile	CHF	25'000.00
Frais de livraison	CHF	500.00
Divers imprévus	CHF	2'550.00
TOTAL TTC	CHF	28'050.00
Arrondi	CHF	28'100.00

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil bourgeoisial et le Conseil communal demandent à l'assemblée bourgeoisiale de les autoriser :

✎ à acquérir une scie mobile pour le montant total arrondi de CHF 28'100.00 TTC

x x x

FONDATION DE L'HOPITAL DES BOURGEOIS

MONTAGNES

MZG - Muscherental

- Assainissement de l'approvisionnement en eau

Montant total de l'investissement arrondi : CHF 70'000.00 TTC

1. Introduction

Le projet en question date de 2015 où les premières réflexions ont été faites sur les travaux à prévoir.

En 2019/20, l'agriculteur-exploitant du chalet de l'Eggers-Wannels s'est vu contraint de faire livrer quelque 6'000 litres d'eau par jour pour alimenter la fontaine du Ritzwannels, site d'abreuvement du bétail des pâturages alentours. Ladite fontaine utilise l'eau d'une source inconnue en raison d'un manque d'eau récurrent.

L'année dernière, des problèmes d'approvisionnement en eau ont également été constatés à la fromagerie du Gantrischli.

Il devient dès lors impératif d'assainir l'approvisionnement en eau de manière pérenne afin de garantir, sur le long terme, le maintien des exploitations de montagne et que chaque chalet puisse disposer d'eau en suffisance pour répondre tant aux besoins agricoles qu'autres (par ex. restauration). Un projet similaire est en cours de réalisation au Lägerli.

2. Objet

Le but de la Bourgeoisie est l'aménagement d'un nouveau captage qui permettra, d'une part, l'alimentation de la fontaine et, d'autre part, la distribution du surplus aux autres chalets, propriétés de la Bourgeoisie, et à la fromagerie du Gantrischli.

La source existante présente un débit très intéressant (même par période de sécheresse) et le fait de la recapter, dans le respect des conditions de protection de la nature fixées par le Service cantonal compétent, permettra d'assurer la distribution aux différents chalets situés dans la vallée. A ce titre, il faut mentionner que le projet va bien au-delà des propriétés de la Bourgeoisie mais qu'il touche bon nombre d'autres exploitations. Il est piloté par le syndicat agricole à buts multiples en charge de coordonner les demandes d'autorisation et la réalisation du projet en assurant la maîtrise de l'ouvrage.

3. Coûts

Le projet total touchant l'ensemble des propriétaires s'élève à env. CHF 800'000.00. Le prix global du projet de la Bourgeoisie est estimé à CHF 150'000.00.

Déduction faite de la part de subvention allouée par la Confédération et le Canton, la participation de la Bourgeoisie s'élève à CHF 62'500.00 à laquelle il convient d'ajouter CHF 6'250.00 (10% divers et imprévus), soit un total de CHF 68'750.00. L'objectif sera de diminuer les coûts grâce à une internalisation de certaines prestations à effectuer par les collaborateurs du Centre forestier de la Bourgeoisie.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil bourgeoisial et le Conseil communal demandent à l'assemblée bourgeoise de les autoriser :

- à procéder à l'assainissement de l'approvisionnement en eau pour un montant total arrondi de CHF 70'000.00

LES BONNESFONTAINES, RESIDENCE BOURGEOISIALE

Plus de 10 ans après les travaux d'agrandissement et de rénovation, certains investissements doivent être consentis pour l'entretien du bâtiment et pour le bon fonctionnement des activités. Certains d'entre eux pourraient être pris en charge par la CODEMS :

Travaux de réfection de peinture des locaux communs (non pris en charge)	CHF	33'000.00
Rideaux de décoration (non pris en charge)	CHF	73'000.00
Remplacement du piano de cuisine (1992-1993)	CHF	42'000.00
Mise en duplex de deux ascenseurs et déco (non pris en charge)	CHF	5'600.00
Terminaux	CHF	<u>8'000.00</u>
TOTAL	CHF	<u>161'600.00</u>

xxx

REGIE DES COPROPRIETES BOURGEOISIALES

Expertise énergétique – parc de bâtiments

- ☛ Crédit-cadre d'étude en vue de la rénovation et l'assainissement du parc immobilier

Montant total arrondi de l'investissement : CHF 150'000.00 TTC

xxx

1. Introduction

La Bourgeoisie de Fribourg est propriétaire de plusieurs bâtiments. Il s'agit essentiellement de bâtiments de type corps de ferme/chalets en zone agricole ou de bâtiments d'habitation situés dans le centre historique de Fribourg. On note également des bâtiments liés à l'EMS Les Bonnesfontaines, ainsi que la chapelle de Bourguillon.

La Bourgeoisie a déjà engagé un audit technique de ses bâtiments avec la méthode Stratus. Cette méthode d'analyse est très axée sur le diagnostic technique des bâtiments pour anticiper l'entretien et le maintien de la valeur du patrimoine ; elle met un peu de côté le volet énergétique qui constitue aujourd'hui un axe de réflexion important dans la perspective d'engager des travaux de rénovation. En effet, la Confédération et le Canton ont mis sur pied plusieurs objectifs à remplir et des subventions ont été dégagées pour inciter les maîtres de l'ouvrage à entreprendre les rénovations de leur parc de bâtiments. Même si la Bourgeoisie de la Ville de Fribourg n'est pas formellement soumise au devoir d'exemplarité selon la nouvelle loi sur l'énergie cantonale, elle se doit d'accélérer la mutation de son parc de bâtiments vers un parc énergétiquement performant, notamment en terme de consommation énergétique et émissions de CO2.

La Bourgeoisie de Fribourg souhaite donc faire appel à un bureau d'ingénieurs conseils SIA, spécialisé dans les économies d'énergie et dans la planification d'installations CVSE, pour mener à bien une analyse énergétique exhaustive de son parc immobilier.

L'étude portera, dans un premier temps, sur la liste des bâtiments présentée ci-après (cf. point 5). Cette liste a été élaborée sur la base des documents transmis par la Bourgeoisie. Les bâtiments non chauffés ont été écartés du chiffrage de l'étude. L'EMS Les Bonnesfontaines qui est trop spécifique n'a pas été écarté, mais bénéficie d'un chiffrage à part.

2. Objectif de l'étude

L'objectif est de compléter les audits techniques réalisés avec la méthode Stratus avec un volet énergétique pour que ces aspects constituent un élément de décision complémentaire dans le cadre de la mise en place d'une stratégie d'entretien et de maintien de la valeur du parc de la Bourgeoisie.

Dans le contexte législatif et économique actuel, les bâtiments chauffés aux énergies fossiles ou avec un chauffage électrique direct laissent craindre des risques de perte de valeur à moyen terme, quelles que soient la qualité et l'efficacité des systèmes de chauffage. Le risque existe également pour les bâtiments mal isolés.

Le but de l'expertise est donc d'évaluer la performance énergétique des différents immeubles, en particulier leur consommation énergétique, la part d'énergies fossiles et les émissions de CO₂, puis de déterminer les potentiels d'économie d'énergie en tenant compte :

- des exigences légales ;
- des objectifs propres au maître de l'ouvrage ;
- des coûts des travaux ;
- de la difficulté de mise en œuvre ;
- des aspects économiques liés au financement du projet ; il s'agira en particulier de savoir si les économies d'énergie vont profiter directement au propriétaire ou si elles vont bénéficier aux locataires et devront, le cas échéant, être répercutées sur les loyers pour que tout ou partie des économies induites reviennent au propriétaire pour compenser les charges liées au financement du projet.

3. Démarche livrable et étendue de l'étude proposée

Pour atteindre les objectifs définis au chapitre 2, la démarche suivante sera suivie :

3.1 Phase 1 : définition des objectifs

Avant d'engager les audits, des séances devront être organisées afin de définir :

- la liste définitive des bâtiments à expertiser. Certains bâtiments consommant très peu d'énergie, étant déjà chauffés par des énergies renouvelables, récents ou ayant subi de récentes rénovations pourraient, éventuellement, être écartés de l'étude dans un premier temps pour laisser la priorité aux bâtiments sources d'une importante consommation énergétique ou de fortes émissions de CO₂ ;
- les objectifs à atteindre à court, moyen et long terme en matière de consommation énergétique, d'émissions de CO₂ et éventuellement de standards énergétiques imposés par la loi (Minergie, CECB de classe A/B, etc.) ;
- l'organisation à mettre en place pour les audits (personnes présentes, rythme des expertises, récolte des clefs, information des occupants, etc.) ;
- des discussions sur la forme attendue des rapports (contenu, indicateurs, forme des fiches standard bâtiment).

Pour préparer ces séances, les prestations suivantes seront engagées :

- la récolte des informations nécessaires au projet ;
- une première analyse des consommations énergétiques réelles, avec estimation pour chaque bâtiment de la consommation d'énergie finale/d'énergie primaire et les émissions de CO₂ en valeur absolue (quantité) et relative (quantité rapportée à la surface chauffée) ;
- une éventuelle étude du contexte législatif. Il s'agira en particulier de déterminer quels objectifs la loi fribourgeoise sur l'énergie impose à la Bourgeoisie eu égard notamment à son statut particulier.

3.2 Phase 2 : Audits

La Bourgeoisie souhaite obtenir des informations en termes de consommation énergétique (état actuel), de potentiels d'économie d'énergie, de coûts des travaux et des subventions pour les réaliser. Toutes ces informations sont déjà incluses dans une expertise énergétique de type CECB®Plus.

Le CECB®Plus est devenu indispensable dans le cadre de la planification des assainissements énergétiques. Il doit de toute façon être réalisé à un moment donné à l'occasion, par exemple, de la demande de subventions.

Cependant, la Bourgeoisie de la Ville de Fribourg, eu égard au type de bâtiments qu'elle exploite (locatifs), désire également connaître la part de travaux à plus-value ainsi que les éléments liés à la priorisation et la planification des investissements (lissage). Ces éléments ainsi que ceux liés à d'éventuels objectifs en matière de labellisation sortent du cadre d'un CECB®Plus standard.

C'est pourquoi, il est préconisé de suivre une approche consistant à réaliser les audits CECB®Plus des bâtiments listés au point 5, puis de venir compléter ces expertises standardisées avec les éléments complémentaires.

Ainsi, le déroulement qui reste encore à affiner compte tenu des discussions qui devront être menées avec le bureau d'ingénieurs-conseils, est le suivant :

- synthèse des informations à disposition sur les bâtiments ;
- visite systématique des bâtiments. L'estimation de la qualité énergétique des éléments de l'enveloppe et des installations techniques se fera sur la base d'un diagnostic visuel (pas de sondage prévu) des documents récoltés ;
- élaboration du certificat énergétique CECB®Plus en l'état actuel ;
- élaboration du rapport de conseils CECB®Plus comprenant le bilan énergétique de l'état actuel, une analyse de la qualité énergétique des éléments de constructions et installations techniques CVE, le listing des mesures d'assainissement proposées avec pour chacune un chiffrage estimatif du coût des travaux (+/-25%), le regroupement des mesures les plus pertinentes dans 2 à 3 scénarios, une estimation des économies d'énergies induites et des subventions disponibles pour ces travaux (selon conditions au moment de l'audit) ;
- réalisation des études complémentaires au CECB®Plus, en particulier :

- analyse de l'influence des travaux sur les émissions de CO₂ ;
- élaboration d'un devis général faisant apparaître les frais de planification, les honoraires, les divers et imprévus ;
- sur la base du devis général, distinction des coûts entre ceux considérés comme de l'entretien et ceux considérés comme apportant une plus-value pour les locataires ;
- proposition d'élaboration pour chaque bâtiment d'un échéancier en vue de la mise en oeuvre des travaux au regard de l'état physique des éléments concernés, des économies d'énergies induites et de la cohérence des interventions (coordination, influence mutuelle) ;
- état de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂,
- évolution de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂ selon échéancier proposé pour les travaux ;
- synthèse des coûts et aspects économiques ;
- établissement du rapport complet pour chaque bâtiment (un CECB®Plus complet représente 30 à 60 pages par bâtiment en comptant les annexes) ;
- en prévision de la phase 3, élaboration pour chaque bâtiment d'une fiche synthétique résumant en particulier les conclusions de l'audit (canevas définitif à convenir), l'objectif étant que ces informations tiennent sur une seule page graphique et facile à lire.

À noter que sur la chapelle de Bourguillon, le CECB®Plus n'étant pas applicable, il sera réalisé un équivalent sans étiquette énergétique.

3.3 Phase 3 : Synthèse pour le parc immobilier

Une fois l'ensemble des audits réalisés, il sera proposé de faire la synthèse des informations récoltées avec :

- une proposition d'un échéancier des travaux pour savoir quelles actions ou quels bâtiments sont prioritaires (analyse multicritère et multi-bâtiments) ;
- calcul de la performance énergétique du parc immobilier (graphique consommation énergétique/émissions de CO₂) et mise en évidence de l'évolution potentielle de cette performance énergétique dans l'hypothèse de la mise en oeuvre des travaux selon l'échéancier proposé ;

- l'élaboration d'un rapport de synthèse global comprenant :
 - un résumé des enjeux de l'étude (objectifs énergétiques, contexte légal, etc.) déterminés en phase 1 ;
 - les éléments de synthèse à l'échelle du parc (planification financière, évolution de la performance énergétique) ;
 - les fiches synthétiques de chaque bâtiment élaborées en phase 2.
- la présentation du rapport à l'occasion d'une séance organisée avec la Direction des Affaires bourgeoises et/ou le Conseil bourgeois.

4. Limites de l'étude

Les considérations suivantes ne sont pas incluses dans le cadre de l'étude :

- les travaux (par ex. sécurité, substances polluantes, mise en conformité, etc.) ne relevant pas d'un assainissement énergétique ;
- la prise en compte des aspects sismiques, feu, dépollution ;
- les détails de mise en oeuvre d'actions proposées ; le but de l'étude est de rester sur des objectifs et des intentions, une fois les travaux décidés, des études de faisabilité, avant-projets et projets devront être réalisés, tant pour les travaux d'assainissement de l'enveloppe thermique que pour l'assainissement des installations techniques ou l'intégration des énergies renouvelables ;
- les informations relatives aux exigences légales et aux subventions seront données selon le contexte en vigueur au moment des études, le contexte législatif et les montants subventionnés étant susceptibles de changer après livraison des rapports.

5. Liste de bâtiments concernés

La liste des bâtiments, avec le vecteur énergétique propre à chacun d'entre eux, qui ont été identifiés pour l'étude à mener, est la suivante :

nom BFR	Adresse bâtiment	Lieu	Type	Chauffage
Fondation de l'Hôpital des bourgeois				
DO-Schmitten	Bahnhofstrasse 23	Schmitten	Habitat	Électrique
DO-Schmitten	Bahnhofstrasse 25	Schmitten	Agricole + habitation	Bois
DO-Schmitten	Bahnhofstrasse 25c	Schmitten	Agricole + habitation	non chauffé
Chalet Chnewis	Chnewis 143	Plaffeien	Chalet locatif	Bois
Spitalvorsatz	Spittelvorschis 2	Plasselb	Agricole	Mazout
Riex – Domaine viticole	Rue du Collège 22-24-24,1-24,2	Bourg-en-Lavaux	Habitation + viticole	Mazout
Béranges – Habitation	Chemin de Béranges 188	La Tour-de-Peilz	Habitation	Gaz
Samaritaine 38	Rue de la Samaritaine 38	Fribourg	Habitation ou administratif	Gaz
Bonnesfontaines 24, Home	Route des Bonnesfontaines 24	Fribourg	EMS	CAD/Copeaux

Fondation des Fonds Pies				
DO-Friesenheit	Friseneit 166	Bösingen	Habitat	Bois
DO-Friesenheit	Friseneit 167	Bösingen	Agricole	non chauffé
DO-Friesenheit	Friseneit 336	Bösingen	Agricole	non chauffé
DO-Friesenheit	Friseneit 337	Bösingen	Agricole	non chauffé
DO-Menziswil	Menziswil 5	Düdingen / Guin	Habitat + agricole	Bois
DO-Menziswil	Menziswil 5a	Düdingen / Guin	Habitat + agricole	non chauffé
Bourguillon – Maison familiale	Chemin de la Chapelle 1	Fribourg	Habitat	PAC air/eau
Bourguillon – Habitation	Route de Bourguillon 13	Fribourg	Habitat	Gaz
Bourguillon – Eglise	Route de Bourguillon 17	Fribourg	Eglise	Électrique

nom BFR	Adresse bâtiment	Lieu	Type	Chauffage
Régie des Copropriétés bourgeoises				
DO - Bertigny	Av. Jean-Paul II 7	Villars-s/Glâne	Habitat	Bois
DO - Bertigny	Av. Jean-Paul II 7a	Villars-s/Glâne	Grange	non chauffé
DO - Bertigny	Av. Jean-Paul II 7b	Villars-s/Glâne	Grange	non chauffé
DO - Windig	Chemin Windig 313	Fribourg	Habitation	Mazout
DO - Les Muèses	Route Muèses 45	Hauterive-Fr	Habitation + agricole	Bois
DO - Les Muèses	Route Muèses 49	Hauterive-Fr	Habitation	Bois
DO - Les Muèses	Route Muèses 70	Hauterive-Fr	Grange	non chauffé
DO - Guintzet	Av. Jean-Paul II 16	Villars-s/Glâne	Habitation	Mazout
Rue des Alpes 8-14	Rue des Alpes 8	Fribourg	Habitation	Gaz
Rue des Alpes 8-14	Rue des Alpes 10	Fribourg	Habitation + admin + resto	Gaz
Rue des Alpes 8-14	Rue des Alpes 12	Fribourg	Habitation	Gaz
Rue des Alpes 8-14	Rue des Alpes 14	Fribourg	Habitation + commerce	Gaz
Samaritaine 9	Rue Samaritaine 9	Fribourg	Habitation	Gaz
Pont-Muré 14	Rue Pont-Muré 14	Fribourg	Habitation + commerce (poste)	Gaz
Pont-Muré 16-18	Rue Pont-Muré 16	Fribourg	Habitation + resto	Gaz
Pont-Muré 16-18	Rue Pont-Muré 18	Fribourg	Habitation + resto	Gaz
Fondation de l'Orphelinat bourgeois				
Lägerli	Lägerli 317	Schwarzsee	Habitation	Bois
Lägerli	Lägerli 318	Schwarzsee	Ecurie	non chauffé
St-Pierre-Canisius 13	Rue St-Pierre-Canisius 13	Fribourg	Habitation	Gaz
Bonnesfontaines 26-38	Rute des Bonnesfontaines 26	Fribourg	Habitation	CAD/ Copeaux
Bonnesfontaines 26-38	Route des Bonnesfontaines 28	Fribourg	Habitat protégé	CAD/ Copeaux
Bonnesfontaines 26-38	Route des Bonnesfontaines 30	Fribourg	Foyer	CAD/ Copeaux
Bonnesfontaines 26-38	Route des Bonnesfontaines 32	Fribourg	Foyer	CAD/ Copeaux
Bonnesfontaines 26-38	Route des Bonnesfontaines 34	Fribourg	Foyer	CAD/ Copeaux
Bonnesfontaines 26-38	Route des Bonnesfontaines 36	Fribourg	Foyer	CAD/ Copeaux
Bonnesfontaines 26-38	Route des Bonnesfontaines 38	Fribourg	Foyer	CAD/ Copeaux

Les bâtiments qui sont en surbrillance grise apparaissent comme non chauffés et ont été exclus de l'étude.

6. Coûts

Le crédit d'étude nécessaire s'élève à CHF 135'028.50, arrondi à CHF 135'000.00, selon détails ci-après.

Des réserves sont à prévoir selon l'absence de données au démarrage de l'étude ou encore en cas d'absence de relevés de bâtiments, ce qui est le cas parfois avec d'anciens bâtiments qui n'ont pas fait l'objet de transformations récentes et dont les plans n'ont jamais été établis ni même numérisés. A ce titre, il est proposé de prévoir 10% (Divers et imprévus), à savoir un montant arrondi de CHF 15'000.00, ce qui ramène à un total pour l'étude de CHF 150'000.00.

Pour les prestations décrites au chapitre 3, les honoraires s'élèvent à :

Phase du travail	Coûts [CHF HT]
Phase 1 : définition des objectifs	4'500.—
Phase 2 : audits	
• coût par bâtiment (sauf home Bonnesfontaines) :	3'000.—
• coût spécifique pour home Bonnesfontaines :	7'500.—
• coût total pour 35 bâtiments y.c. Bonnesfontaines :	109'500.—
Phase 3 : synthèse	6'500.—
Frais (déplacement, repas, tél., poste)	Inclus
Frais d'émission CECB [®] plus	Inclus
Total honoraires en CHF hors TVA	120'500.—
+ TVA 7.7%	9'278.50
Frais d'émission CECBplus (CHF 150.-/rapport)	5'250.—
Total honoraires TVA et frais d'émission CECB inclus	135'028.50
Complément pour relevés en cas d'absence de plans :	500.-/bâtiment CHF HT

Les montants d'honoraires indiqués constituent la situation maximale dans laquelle un CECBplus est réalisé sur chaque bâtiment. Les montants sont à considérer comme forfaitaires et ne seront pas dépassés à moins d'un changement des prestations demandées. En ce cas, les nouveaux montants seront discutés au préalable avec le mandant.

Les montants ci-dessus incluent, en plus des visites des bâtiments, une séance de démarrage et une séance finale de présentation des résultats. Des séances supplémentaires peuvent être demandées par le mandant au tarif de CHF 600.— (HT) chacune.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil bourgeoisial et le Conseil communal demandent à l'assemblée bourgeoisiale :

- ☛ **l'octroi d'un crédit-cadre d'étude arrondi de CHF 150'000.00 TTC**

xxx

FONDATION DE L'ORPHELINAT BOURGEOISIAL

Route des Bonnesfontaines 26 à 38

- ☛ **Crédit-cadre d'étude la requalification et le développement du site des Bonnesfontaines**

Montant total de l'investissement : CHF 21'000.00 TTC

xxx

1. Introduction et situation de la parcelle

La Fondation de l'Orphelinat bourgeoisial est propriétaire de la parcelle art. 6522 (y.c. DDP 17737) située à la Route des Bonnesfontaines 26 à 38, site sur lequel on trouve notamment le Foyer des Bonnesfontaines géré par la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse (FFJ), « Les Jardins du Torry » (logements pour seniors), le bâtiment numéro 26 destiné à la location de chambres pour étudiants ainsi que les classes-relais et la salle de gymnastique.

La parcelle, d'une surface totale de 11'826 m², est située dans la nouvelle zone ville IV du règlement communal d'urbanisme (RCU) en cours de révision par la Ville de Fribourg. Chacune des deux Institutions précitées (Fondation de l'Orphelinat et FFJ) est au bénéfice d'environ la moitié de la surface de la parcelle, la surface de la FFJ étant au bénéfice d'un droit de superficie (immeuble art. 17737 RF) octroyé en 2016 par le Bourgeoisie de la Ville de Fribourg.

Depuis 2006, un contrat de bail règle l'utilisation des bâtiments occupés actuellement par la FFJ et le sort lié du bail avec le droit de superficie. Il est notamment prévu que le contrat de bail prendra fin une fois que des transformations importantes des bâtiments précités auront été entreprises par la FFJ, à ses frais.

2. Potentiel de valorisation et étude de faisabilité

La parcelle jouit d'un emplacement exceptionnel, mais la répartition spatiale des bâtiments et accès est mal réfléchi. Par ailleurs, la majeure partie des installations et bâtiments, sous réserve du nouveau bâtiment n° 28 (« Jardins du Torry – logements pour seniors) construit l'année dernière, sont très vieillissants et nécessitent des rénovations lourdes voire même pour certains bâtiments, compte tenu des besoins fonctionnels nouveaux et de leur emplacement peu judicieux sur la parcelle, une démolition-reconstruction. A ce titre, il est très probable aussi que la limite fixée pour le DDP devra être revue afin de permettre une meilleure valorisation de la parcelle et l'implantation de bâtiments permettant de répondre aux besoins des deux Institutions.

L'objectif à terme de cette étude est de repenser le site, actuellement sous-utilisé, afin de développer un ensemble cohérent sur la parcelle en tenant compte des demandes des deux Institutions citées en titre, voire de futurs tiers utilisateurs des locaux.

Pour ce qui est de la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse, il sera question de développer le programme des locaux pour vérifier notamment si les bâtiments existants sont en mesure de continuer à remplir leur mission. Des premières études ont démontré l'opportunité éventuelle de regrouper certaines fonctions actuellement délocalisées en dehors de la Ville de Fribourg, sur le site des Bonnesfontaines. Il y aura lieu, pour la Fondation de l'Orphelinat bourgeoisial, de tenir compte du nouveau bâtiment résidentiel pour seniors et de proposer diverses fonctions complémentaires pour le solde de la parcelle à aménager.

Il faudra procéder à une analyse complète du bâtiment pour vérifier son état actuel et son potentiel de transformation. Un diagnostic des polluants devra être réalisé pour définir leurs teneurs à évacuer en cas de démolition. Des solutions provisoires de relocalisation devront être étudiées.

L'ensemble du processus d'étude devra permettre de définir si la surface actuelle du DDP est suffisante ou non et permettra de redéfinir son périmètre. Ce n'est qu'après cette étude préliminaire que la meilleure suite de procédure à donner à ce dossier pourra être définie, ce en tenant compte de la temporalité des projets (MEP urbanistique sans suite de mandat, MEP avec suite de mandat partiel, concours d'architecture, etc.).

Un bureau d'architecture, qui travaillera comme assistance au maître de l'ouvrage (AMO), a procédé à l'élaboration d'une offre organisée comprenant les phases suivantes :

Phase A – Rapport sur la situation existante

Phase B – Etude de faisabilité

Phase C – Estimation sommaire des coûts et proposition de procédure MP

Phase A – Rapport et vérification du potentiel global selon RCU

- Analyse de l'ensemble des points du PAL et RCU en vigueur et vérification du potentiel maximal en tenant compte du nouveau bâtiment résidentiel pour seniors.

Phase A - Total des heures d'architectes : 20h00

Phase B – Elaboration du programme des locaux pour la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse

- Vision locale, récolte des plans et établissement des locaux actuels
- Etablissement du nouveau programme des locaux avec contraintes de fonctionnement
- Vérification du potentiel d'extension du nouveau bâtiment sans analyse technique des bâtiments existants, en lien avec le programme des locaux et exigences de fonctionnement
- Conservation ou non de la salle de sport (2 séances de travail).

Phase B - Total des heures d'architectes : 120h00

S'il s'avère que le bâtiment existant de la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse peut être conservé et/ou agrandi, un rapport technique devra être effectué par un architecte, des ingénieurs en structure, des mandataires CVSE, avec des sondages techniques, etc.). L'expérience démontre qu'un montant d'env. CHF 40'000-50'000/TTC est à prévoir. Cette analyse devrait être effectuée avant la phase.

Phase C – Etude de faisabilité

- Etude de faisabilité en intégrant le bâtiment existant pour seniors et les besoins de la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse et éventuellement la salle de sport
- Selon le solde de la surface, proposition de nouveau programme des locaux pour le solde de la surface restant au Service des affaires bourgeoises
- Proposition d'étapes de réalisation des bâtiments, mesures provisoires, etc.
- Estimation sommaire des coûts
- Proposition de suite de procédure
- Etablissement d'un rapport final.

Phase C - Total des heures d'architectes : 120h00

3. Planning

Cette étude est prévue courant 2022, voire éventuellement encore jusqu'à l'été 2023. L'objectif temporel est d'anticiper les besoins en nouveaux locaux à un horizon de 5 ans.

4. Suite des étapes

Concernant la suite du processus une fois les résultats de cette étude en main, il faudra tenir compte des points suivants.

Au vu des fonctions différentes des objets proposés sur le site, du fait que les investisseurs ne soient pas les mêmes et que le planning de construction de ces ouvrages soit décalé dans le temps, il pourra s'avérer opportun d'organiser un mandat d'études parallèle sur invitation (avec ou sans suite de mandat) afin de trouver la meilleure solution urbanistique, les mandats pour la réalisation pouvant faire l'objet d'autres procédures.

L'offre pour l'organisation d'un MEP sur invitation, afin de définir la meilleure forme urbaine répondant aux différentes fonctions, suivie de l'attribution de mandats par bâtiment, peut être estimée à ce stade à CHF 35'000.00/HT. Elle ne comprend pas la réalisation d'études de détails ou par des mandataires spécialisés.

5. Coûts

Le total des heures relatives aux phases A-B-C s'élève à 260.

Le tarif horaire moyen HT en vigueur est de CHF 130.00.

Le crédit d'étude nécessaire s'élève à :

✎ Honoraires architecte phases A-B-C TTC	CHF	36'402.60	xxx
✎ Frais de reproduction TTC	CHF	<u>1'456.10</u>	
Total TTC	CHF	37'858.70	
Divers et imprévus (10%)	CHF	<u>3'785.90</u>	
Total TTC	CHF	41'644.60	
Arrondi	CHF	<u>42'000.00</u>	
Part de la Fondation de l'Orphelinat 50%	CHF	21'000.00	
Part de la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse 50%	CHF	21'000.00	

Il faut encore préciser que la clé de répartition tient compte d'un système simple basé sur les surfaces m² en propriété ou DDP. Selon les résultats de l'étude, notamment de la définition des besoins, il peut être supposé que la répartition des coûts à venir devra être revue et devra notamment tenir compte, comme mécanisme de compensation, des nouveaux intérêts en présence et potentiels à disposition. Cette répartition équilibrée 50-50 peut être assimilée à une forme de préfinancement pour chacune des Institutions concernées.

Le présent investissement est conditionné à l'octroi du crédit, du même montant, par la FFJ.

Les modalités de gestion ainsi que le pilotage de l'étude seront définis d'entente entre les deux Institutions, avec une centralisation au niveau financier auprès du Service des affaires bourgeoises.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil bourgeoisial et le Conseil communal demandent à l'assemblée bourgeoise :

- ✎ l'octroi d'un crédit-cadre d'étude arrondi de CHF 21'000.00 TTC pour l'investissement précité

3. Divers

3.1 Présentation d'un/des projet/s de la Bourgeoisie

Le Conseil communal n'a pas d'autres proposition à faire à l'assemblée bourgeoise sous ce point de l'ordre du jour, mais il est prêt à donner tous les renseignements qui seraient demandés et à répondre aux questions qui seraient posées concernant l'administration des biens de la Bourgeoisie de la Ville de Fribourg.

Fribourg, le 12 octobre 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic-Président :

Le Secrétaire de Ville :

Thierry Steiert

David Stulz